

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2025

Présents : Mme Myriam CHENAS, M. Jean MANIN, Mme Linda DANIAULT, M. Matthieu QUENDO, M. Erwan BEVAN, M. Philippe NARAS, M. Daniel COLLET, Mme Marie-France MANIN
Absente ayant donné procuration : Mme Laetitia KERVEGANT (procuration à Mme Myriam CHENAS)
Absents excusés : Mrs Daniel LE BOZEC et Jérôme DACQUAY
Secrétaire de séance : M. Jean MANIN

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE CONTRE

Le transfert de la compétence « assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté à compter du 1^{er} janvier 2027

Le pacte de transfert

Les modifications statutaires relatives à la prise de compétence

AUTORISE Mme le maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE POUR la décision modificative au budget assainissement 2025 :

Section investissement

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 2315 - 16 000 euros

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Compte 203 + 16 000 euros

CHARGE Mme le Maire d'inscrire cette décision modificative au budget assainissement 2025 et faire exécuter les écritures de régularisation concernées.

SOLLICITE les subventions au titre de la DETR 2026 concernant les deux dossiers suivants :

Rénovation thermique de l'école – rénovation de la toiture avec opportunité photovoltaïque

Rénovation thermique de la mairie – Création de deux logements

APPROUVE les tableaux de financement relatif à ces dossiers

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif au dossier de demande de DETR 2026

Le Maire, Myriam CHENAS